

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE
Effectif légal du Conseil Municipal : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 15
de Votants : 15
OBJET (18) Fiscalité locale 2026

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **28 avril 2026** que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
13/04/2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DESMETTRE Raphaëlle, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHÉL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absents excusés :

Mr DOSSIN Hugo a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Fiscalité locale 2026

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,04 %
Taxe d'habitation (THRS) : 25,26% (résidences secondaires)

Et propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général des impôts et notamment les articles 1636 et suivants,
- La loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des contributions locales pour 2026,

Décide, après en avoir délibéré :

- De fixer les taux d'imposition pour l'année 2026, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,04 %
Taxe d'habitation (THRS) : 25,26%

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	15
<i>Votes Pour :</i>	15
<i>Votes Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Hugo DOSSIN

